



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 734

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 734 intitulé :

Règlement créant une réserve financière pour la plantation d'arbres

Le règlement numéro 734 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement ayant eu lieu le 22 février 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'île-Perrot, ce 29 février 2024.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière